

République du Burundi
Conseil National pour la
Défense de la Démocratie
Email :
cnddkomera@gmail.com
www.cndd-burundi.com



Republika y'Uburundi
Inama y'Igihugu Igwanira
Demokarasi
Email :
cnddkomera@gmail.com
Tél. : +25776281583

DECLARATION DE LEONARD NYANGOMA, PRESIDENT DU CNDD AU TERME DU DEUXIEME ROUND DES NÉGOCIATIONS INTER-BURUNDAISES A ARUSHA.

1. Suite au deuxième round des négociations inter-burundaises tenues à Arusha en Tanzanie du 12 au 14 juillet 2016 sous la facilitation de son Excellence Benjamin William Mkapa, le parti CNDD déclare ce qui suit :

A. les faits

2. Conformément à son éthique qui privilégie la résolution pacifique des conflits par le dialogue et la négociation, le CNDD a répondu positivement à l'invitation du facilitateur et a participé activement aux pourparlers.

3. Malheureusement, le dialogue a été torpillé par la délégation du gouvernement et de son parti, ce qui a entraîné la non-ouverture et la non-clôture de l'événement par le facilitateur.

4. La facilitation a tout juste procédé à des consultations avec différents groupes : le gouvernement, le parti au pouvoir, les partis alliés au pouvoir, les partis d'opposition, les femmes, les confessions religieuses, les jeunes...

5. Ce round a été caractérisé par la mauvaise organisation et le recul par rapport au premier round. En effet, lors du précédent round, le facilitateur avait rencontré, au niveau des organisations politiques, deux groupes de partis : l'un ayant participé aux mascarades électorales de 2015, et l'autre n'ayant pas participé à ces élections. Cela constituait un effort de prise en compte des polarités qui traversent la classe politique.

6. Le parti CNDD se réjouit de l'initiative de la facilitation qui, pour la première fois a présenté un avant-projet de l'agenda des pourparlers. La plupart des points de ce draft reprend l'essentiel des propositions du Mémoire que le CNDD a transmis au facilitateur le 27 juin 2016. Néanmoins le CNDD a rejeté et continue de rejeter l'idée d'un gouvernement d'unité nationale, et a proposé un gouvernement de transition. Il a aussi ajouté d'autres points concernant notamment la méthodologie et les garanties du futur Accord, Arusha II.

B. Constats particuliers

7. Le CNDD constate, pour le déplorer, le manque de volonté de la partie gouvernementale qui veut jouer les prolongations par des manœuvres dilatoires.

8. Les conséquences d'une telle attitude sont inmanquablement les suivantes : la crise va s'aggraver, la guerre civile va s'intensifier, provoquant des morts, des destructions, des flux de réfugiés, et une ruine totale de l'économie.

9. Afin d'éviter cette perspective désastreuse, il est urgent de créer les conditions de pourparlers sérieux aboutissant à un accord viable. Si le régime de facto est mis sous embargo sur les produits pétroliers, les armes et les munitions, il ne va plus s'entêter et tergiverser en faisant semblant de négocier. Ce genre d'embargo, combiné avec des sanctions bien ciblées pourrait produire des effets rapidement.

C. Recommandations du CNDD au facilitateur

10. Le CNDD recommande au facilitateur ce qui suit :

- a. Faire comprendre au gouvernement qu'il doit négocier avec ses adversaires sans choisir ceux qui sont supposés être complaisants à son égard,
- b. Si le gouvernement s'entête dans son attitude de refus d'un dialogue inclusif, la facilitation doit proposer aux pays de la sous-région la prise de sanctions contraignantes.
- c. Programmer rapidement le prochain round au cours duquel les participants adopteront l'agenda des pourparlers et le règlement des négociations.
- d. Adopter une méthodologie efficiente en suivant le principe des quatre blocs ou des quatre colonnes :
 - *Le bloc du pouvoir en place et ses alliés* : les partis, les mouvements et associations affiliés (mouvements de jeunes, des femmes) ;
 - *Le bloc de l'opposition et ses alliés* : les partis, les mouvements et associations affiliés, (mouvements de jeunes, des femmes) ;
 - *Le bloc des sociétés civiles*: ONGs, syndicats, Eglises, médias privés.
 - *Le bloc de la médiation* : Les médiateurs, les facilitateurs, interprètes, contributeurs, et garants.
- e. Veiller à ce qu'entre le bloc du pouvoir et le bloc de l'opposition prévale le principe d'égalité : égalité numérique de représentation, égalité de temps de parole, égalité de traitement protocolaire et logistique, égalité en matière de consultation, d'information.

Fait à Arusha le 14 juillet 2016

Pour le CNDD

Léonard NYANGOMA

Président

